

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

CABINET DU MINISTRE
Laurent BILI

PARIS, le 21 juin 1993

NOTE

pour

le Directeur de Cabinet

+ = + = + = +

OBJET : Présence militaire au Rwanda.

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

A la suite de la réunion tenue dans mon bureau le 21 juin 1993 avec le Colonel RIGOT et le Colonel DELORT (EMA), il me semble utile d'apporter les précisions suivantes concernant le point de vue actuel du Ministère de la Défense sur l'avenir de notre présence au Rwanda.

De façon générale, nos objectifs généraux restent inchangés. Il s'agit pour nous : d'éviter de voir déposer par la force le gouvernement légitime d'un état francophone ; de nous désengager progressivement en impliquant au maximum l'ONU et l'OUA, afin de sauvegarder le travail que nous avons accompli.

1. Avenir de NOROIT

La présence du dispositif NOROIT reste à ce stade un élément indispensable pour la stabilité du Rwanda. Ce dispositif est prévu se retirer lorsque la force internationale demandée par le gouvernement rwandais, avec l'accord du FPR, sera arrivé à Kigali.

En attendant, il convient d'être prudent sur la signification politique que revêtirait toute décision même partielle de retrait. En particulier, s'il a été admis en réunion "Afrique" qu'une fois la signature des accords d'Arusha acquise, il pourrait être possible d'envisager le retrait d'une des deux compagnies de NOROIT, il doit être clair qu'il s'agira pour nous d'appuyer la poursuite du processus de paix, et non de donner le signal d'un lâchage du gouvernement rwandais.

Il importe donc que toutes ambiguïtés soient levées sur le contenu et l'acceptation d'un tel accord avant de prendre une décision formelle. Au-delà, il convient de relever que le retrait de NOROIT ne génère aucune économie significative dans la mesure où ces forces seront redéployées en RCA.

6 paragraphes est
fait

868

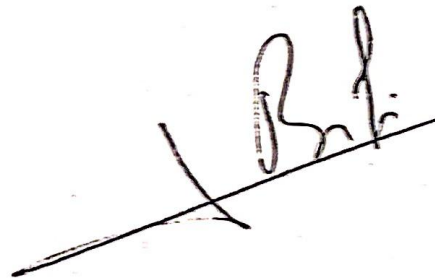
2. Avenir de PANDA et participation à la mise sur pied de la nouvelle armée rwandaise

Après *l'entrée en vigueur effective* des accords d'Arusha, PANDA n'aura plus de raison d'être dans ces missions actuelles. Il n'est d'ailleurs pas envisageable de maintenir la présence de ce DAMI, dès lors que le dispositif NOROIT aura été retiré.

Pour la suite, nous n'entendons pas nous mettre en avant dans la mise sur pied de la nouvelle armée rwandaise. Nous souhaitons au maximum mettre les belges en avant, et intervenir en soutien avec au plus vingt coopérants de l'aide militaire technique, financés selon les procédures habituelles par le ministère de la coopération..

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense
N° 001153 du 12 MAR 2021

le conseiller diplomatique adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. B.', written over a horizontal line.